

Au sujet de la note ministérielle concernant la prévention du Covid-19 dans les établissements universitaires

Suite à la note ministérielle qui rappelle les mesures préventives pour limiter la propagation du virus dans les établissements universitaires, nous rappelons vivement aux enseignants, au personnel administratif et technique et aux étudiants de respecter les mesures recommandées au sein de la FMPC :

- Lavage fréquent des mains par du savon liquide ou des solutions hydroalcooliques ;
- Port obligatoire des bavettes d'une façon saine ;
- Respect de la distanciation physique dans tous les espaces et les locaux de la FMPC.



Casablanca le 27/11/2020

Jamal TABARAK
Secrétaire général